

La Route du Savoir
États financiers

De l'exercice terminé 31 mars 2023



La Route du Savoir Table des matières

De l'exercice terminé le 31 mars 2023

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

Bilan.....	3
État des revenus et dépenses.....	4
Évolution de l'actif net.....	5
Le tableau des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires des États financiers.....	7

To the Aux membres de of La Route du Savoir:

Rapport sur les états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Route du Savoir, (l'entité), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'Association tire des revenus de bingo et Nevada et d'activités d'autofinancement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'Association et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de bingo, à l'excédent des revenus sur les dépenses, à l'actif net et à l'actif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

MNP LLP

Suite 201, 1473 John Counter Blvd, Kingston ON, K7M 8Z6

T: 613.544.2903 F: 613.544.6151

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés à l'égard de l'information financière des entités ou les activités économiques de l'entité afin d'exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous sommes uniquement responsables en matière de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

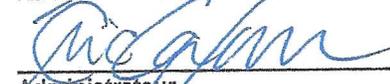
Kingston, Ontario

June 21, 2023

La Route du Savoir
Bilan
Au 31 mars

	2023	2022
Actif		
Court terme		
Encaisse (Note 2)	123,685	108,938
TPS à recevoir	4,238	7,207
	127,923	116,145
Passif et actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	12,398	7,052
Revenue reportés	2,092	1,100
Salaires accumulés	1,956	2,140
	16,446	10,292
Actif net		
Fonds général	111,477	105,853
	127,923	116,145

Au nom du Conseil d'administration


 Administrateur


 Administrateur

La Route du Savoir
État des revenus et dépenses
De l'exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
Revenus		
Autres	455	-
Cours	10,250	4,250
Tâches jalons	24,300	-
Revenus de bingo	32,498	12,297
Subventions		
AFO	-	35,000
MCU	125,312	126,871
	192,815	178,418
Dépenses		
Assurances	3,652	1,936
Autres	3,757	2,652
Cotisations	347	186
Déplacements	805	-
Fournitures et équipements	12,343	14,404
Frais bancaires	440	339
Frais de poste	123	119
Honoraires professionnels	9,526	8,153
Internet	1,559	1,902
Loyer	19,351	19,351
Photocopieur	700	642
Publicité	6,361	544
Réunions	96	-
Salaries et avantages	119,398	134,501
Sous-traitance	3,900	1,400
Téléphone et électricité	4,833	3,476
	187,191	189,605
Excédent (carence) des revenus sur les dépenses pour l'année	5,624	(11,187)

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers

La Route du Savoir
Évolution de l'actif net
De l'exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
Actif net au début de l'exercice	105,853	117,040
Excédent (carence) des revenus sur les dépenses pour l'année	5,624	(11,187)
Actif net à la fin de l'exercice	111,477	105,853

La Route du Savoir
Le tableau des flux de trésorerie
De l'exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent (carence) des revenus sur les dépenses pour l'année	5,624	(11,187)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif		
Débiteurs	-	1,579
TPS à recevoir	2,969	(3,726)
Créditeurs et frais courus	5,346	1,444
Revenue reportés	992	1,091
Salaires accumulés	(184)	2,140
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant l'exercice	14,747	(8,659)
Encaisse et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	108,938	117,597
Encaisse et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	123,685	108,938

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, publiées par le Conseil des normes comptables du Canada, qui font partie de la comptabilité généralement reconnue au Canada. principes et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Nature des affaires

Centre d'alphabétisation, d'éducation et de formation pour adultes La Route du Savoir de Kingston est un organisme sans but lucratif, incorporé sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. Ses activités principales consistent à l'alphabétisation, l'éducation ainsi que la préparation au marché du travail pour les adultes francophones dans la région de Kingston.

Immobilisations

Les dépenses pour l'équipement sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice où elles sont encourues. Pendant l'année \$4,921 ont été dépensés dans l'exercice.

Constatation des revenus

Les dons sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont reçus et les subventions au cours de l'exercice où elles ont été octroyées.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

Encaisse et les équivalents d'encaisse

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes des banques à charte.

2. Encaisses

Le compte bancaire de l'organisme est détenu dans un banques à chartes. Le compte bancaire portent intérêts à des taux variant de 0% - 0.5%.

3. Engagements

L'organisme a loué des bureaux en vertu d'un contrat de location simple avec Le Centre Culturel Frontenac, couvrant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Le bail a pris fin le 31 mars 2023. Le montant est de 1 753\$ par mois et se poursuivra sur une base mensuelle, car le bail a encore a renouveler.

4. Les Instruments Financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou passifs de l'entreprise où, en général, la société a le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre partie ou de la société a l'obligation de payer une autre partie de la trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, TPS à recevoir et créditeurs et frais courus et salaires accumulés.

L'entreprise a d'abord reconnu ses instruments financiers à la juste valeur et par la suite les évaluent à leur coût amorti, à l'exception des investissements à long terme, qui sont évalués au coût, compte tenu de la juste valeur ne peut pas être obtenu facilement.

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti sont testés pour dépréciation à la fin de chaque année, et le montant de la dépréciation est comptabilisée en résultat net. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration et le montant de la reprise est comptabilisée en résultat net. L'inversion peut être enregistré, à condition qu'il ne dépasse pas le montant qui avait été précédemment enregistré comme une réduction de l'actif et il ne pas dépasser le coût initial.